

RECONNUE
PAR L'ÉTAT

estem Maroc

Guide de l'Étudiant International

MAÎTRISE EN INGÉNIERIE DE L'INFORMATIQUE

International
Student's
Guide to **ESTEM**





I. Procédure d'inscription à l'ESTEM – MAROC

Vous souhaitez poursuivre vos études supérieures à l'École Supérieure en Ingénierie de l'Information, Télécommunication, Management & Génie Civil – ESTEM de Casablanca ?

Pour cela, rien de plus simple, suivez les étapes décrites ci-dessous afin de pouvoir réaliser votre « Admission » dans les meilleures conditions.

1ère Étape :

L'étudiant ou le correspondant doit nous envoyer les documents suivants pour étudier sa candidature

Si c'est un élève de Terminale :

- 1 copie des relevés de notes de la première,
- 1 copie du relevé de notes du 1er semestre de la classe de Terminale.

Si c'est un bachelier :

- 1 copie du diplôme du Baccalauréat ou attestation de réussite au BAC,
- 1 copie des relevés de notes de la 1ère et Terminale.

Si c'est un étudiant qui a un BAC+1, BAC+2 ou BAC+3 :

- 1 copie du diplôme de Baccalauréat ou attestation de réussite au BAC,
- 1 copie de l'attestation de réussite de la 1ère année ou 2ème année ou 3ème année après le BAC,
- 1 copie des relevés de notes de toutes les années validées après le BAC. Ces documents doivent être scannés et envoyés par e-mail, à l'adresse suivante : **candidature@estem.ma**

Après étude de dossier, une réponse vous sera communiquée.

2ème Étape :

Après avis favorable de la commission d'admission et concours, l'étudiant voulant confirmer son inscription doit régler les frais d'inscription ainsi que les frais de scolarité du premier trimestre.

(Les modalités de paiement pour les boursiers sont consignées dans l'attestation de bourse).

Un justificatif du règlement des frais doit être envoyé par e-mail (les reçus de banque) à l'adresse suivante : **virements@estem.ma**

3ème Étape :

Une fois l'inscription confirmée, il faut constituer le dossier administratif de l'ESTEM.

Les pièces à fournir sont données dans la section II (Dossier Administratif) de ce document.

II. Dossier administratif :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour les dossiers des étudiants inscrits en Classes Préparatoires :

- L'original du diplôme de baccalauréat ou l'originale de l'attestation provisoire du baccalauréat,
- 3 copies certifiées conformes du diplôme de baccalauréat ou 3 copies certifiées conforme de L'attestation provisoire du baccalauréat,
- 2 copies certifiées conformes des relevés des notes au Baccalauréat,
- 2 copies certifiées conformes des bulletins de notes des 2 dernières années du BAC (première et terminale),
- 2 copies certifiées conforme de la carte d'identité pour les Marocains
- 2 copies certifiées conforme du passeport pour les Étudiants internationaux,
- 1 copie certifiée conforme de la carte d'identité du tuteur,
- 8 photos format 4x4,
- 2 extraits d'acte de naissance,
- La lettre d'engagement signée et légalisée par l'étudiant et par le tuteur à respecter le règlement intérieur de l'ESTEM (vérifier le mail d'admission sinon demander le modèle à l'administration),
- L'engagement signé de l'étudiant International à se faire établir une carte de séjour par la préfecture de police et à respecter les délais et les procédures d'octroi des cartes de séjours (3 mois après la date d'arrivée, cf. guide de l'étudiant international à retrouver sur le site web et/ou le mail d'admission)

Pour les dossiers des étudiants inscrits en 1ère année ESTEM-École d'Ingénieurs ou ESTEM Business School :

- L'original du diplôme de baccalauréat ou l'originale de l'attestation provisoire du baccalauréat,
- 4 copies certifiées conformes du diplôme de baccalauréat ou 4 copies certifiées conforme de l'attestation provisoire du baccalauréat pour les étrangers,
- 2 copies certifiées conformes des relevés des notes au Baccalauréat,
- 2 copies certifiées conforme de la carte d'identité pour les marocains,
- 2 copies certifiées conforme du passeport pour les étudiants internationaux,
- 1 copie certifiée conforme de la carte d'identité du tuteur,
- 8 photos format 4x4,
- La Lettre d'engagement signée et légalisée par l'étudiant et par le tuteur à respecter le règlement intérieur de l'ESTEM (vérifier le mail d'admission sinon demander le modèle à l'administration),
- L'engagement signé de l'étudiant International à se faire établir une carte de séjour par la Préfecture de police et à respecter les délais et les procédures d'octroi des cartes de séjours (3 mois après la date d'arrivée, cf. guide de l'étudiant international à retrouver sur le site web et/ou le mail d'admission).

Pour les dossiers des étudiants qui veulent intégrer la 2ème, 3ème ou la 4ème année :

- L'original du diplôme de baccalauréat ou l'originale de l'attestation provisoire du baccalauréat,
- 4 copies certifiées conformes du diplôme de baccalauréat ou 4 copies certifiées conformes de l'attestation provisoire du baccalauréat pour les étudiants internationaux,
- 2 copies certifiées conformes du dernier diplôme préparé ou attestation de réussite de la scolarité antérieure, (BAC+1, BAC+2, ou BAC+3),
- 2 copies certifiées conformes des relevés de notes de chaque classe après le baccalauréat (BAC+1, BAC+2, ou BAC+3),
- 2 copies certifiées conformes de la carte d'identité pour les marocains,
- 2 copies certifiées conformes du passeport pour les étudiants internationaux,
- 1 copie certifiée conforme de la carte d'identité du tuteur,
- 8 photos format 4x4.
- La lettre d'engagement signée et légalisée par l'étudiant et par le tuteur à respecter le règlement intérieur de l'ESTEM (vérifier le mail d'admission sinon demander le modèle à l'administration),
- L'engagement signé de l'étudiant International à se faire établir une carte de séjour par la préfecture de police et à respecter les délais et les procédures d'octroi des cartes de séjours (3 mois après la date d'arrivée, cf. guide de l'étudiant international à retrouver sur le site web et/ou le mail d'admission).

Pour les dossiers des étudiants titulaires des diplômes internationaux :

En plus des documents demandés pour les Bacheliers ou Admissions Parallèles il faut joindre :

- Attestation d'équivalence du baccalauréat délivrée par le Ministère Marocain de l'Éducation Nationale si nécessaire,
- Attestation d'équivalence du dernier diplôme après le Baccalauréat, délivrée par le Ministère Marocain de l'Enseignement Supérieur si nécessaire,
- Attestation d'authentification du baccalauréat délivrée par l'Ambassade concernée
- Attestations d'authentification des diplômes obtenus après le baccalauréat délivrées par l'ambassade concernée.
- Statut, régime des études et tous documents d'information sur l'établissement où l'étudiant a effectué ses études après le baccalauréat.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le service des admissions au 05 22 260 260 ou par e-mail à l'adresse : information@estem.ma

*** Comment obtenir l'authentification ? :**

■ **Pour les étudiants Ivoiriens** : il faut s'adresser à la Direction des Examens et Concours (DECO) - Sous-Direction de l'homologation et Authentification des diplômes – Service Équivalence et Authentification - sis au Boulevard Angoulvant, avenue Terasson de Fougères après l'Externat Saint Paul, Côte d'Ivoire.

- **Pour les étudiants Gabonais** : il faut s'adresser à l'Ambassade de Gabon au Maroc, Conseiller, chargé des Affaires Culturelles. sis à 72 Av. Mehdi Ben Barka, Souissi, B.P. 10170, Rabat.
- **Pour les étudiants Sénégalais** : il faut s'adresser au Consulat du Sénégal au Maroc- sis à 34 Avenue Idriss Slaoui - Quartier Anfa - 20050 Casablanca – Maroc.
- **Pour les étudiants Nigériens** : il faut s'adresser à l'Ambassade du Niger au Maroc, sis au Secteur 7, Ave. Al Haour Hay Riad, Rabat – Maroc.
- **Pour les étudiants Burkinabés** : il faut s'adresser à l'Ambassade du Burkina Faso au Maroc, sis au 7 Rue Al Bossairi, Agdal, BP.6484 10101, Rabat – Maroc.
- **Pour les étudiants Camerounais** : l'authentification des diplômes et autres documents délivrés par les pouvoirs publics ou les autorités académiques camerounaises est assurée par le Service des Affaires Culturelles, Ambassade de la République du Cameroun au Maroc. Sis à 20, Rue du Rif, **B.P.1790**, Souissi-Rabat.

A. Remarques

- **L'attestation du bac est provisoirement acceptée mais le carton du bac est nécessaire pour l'établissement de la carte de séjour pour les années à venir.**
- **Demandez votre Bac et votre dernier diplôme préparé très vite auprès de vos autorités compétentes du pays d'origine avant d'arriver au Maroc.**
- **La certification conforme des documents peut être faite au Maroc ou dans le pays d'origine.**

III. Arrivée d'un étudiant International :

L'étudiant doit nous envoyer par scan le billet d'avion électronique.

L'établissement ne déclenchera le départ du chauffeur pour accueillir les étudiants qu'une fois ayant reçu le billet électronique sur la boîte : **information@estem.ma** ou **en contactant nos bureaux locaux.**

N.B: L'établissement étant fermé, les dimanches et jours fériés (se renseigner auprès de nos services d'admissions locaux), les étudiants ne pourront pas être accueillis à l'aéroport ces jours-là.

Les parents devront aussi confirmer à quelques heures du départ par WhatsApp uniquement au numéro suivant 00.212.622.95.87.35 / 00.212.661.30.91.50 afin de déclencher le départ du chauffeur à l'aéroport.

Point de rencontre





IV. Comment obtenir la carte de Séjour :

En plus des documents à fournir pour l'école, il faut que l'étudiant ramène avec lui les documents pour la préparation de sa carte de séjour.

❖ L'enregistrement auprès de votre ambassade :

Chaque étudiant international doit se faire enregistrer auprès de son ambassade au Maroc sis à Rabat. Il doit se munir de :

○ Côte d'Ivoire :

- Un formulaire à retirer à l'ambassade ou à imprimer sur le site de l'ambassade (<https://maroc.diplomatie.gouv.ci/>)
- Copie du passeport L'attestation d'inscription (Original + Photocopie)
- L'attestation de bourse pour les boursiers ou attestation de prise en charge parentale pour les non boursiers et une copie du passeport du requérant
- Un extrait d'acte de naissance

○ Congo :

- L'attestation d'inscription
- Un extrait d'acte de naissance
- Copie du passeport (identité et date d'arrivée)

○ Gabon :

▪ Enregistrement à l'ambassade :

- 4 Photos
- Deux extraits d'acte de naissance
- Deux copies du passeport (identité et date d'arrivée)
- Deux copies de l'attestation du baccalauréat légalisées au ministère des affaires étrangères du Gabon
- Deux copies des relevés de notes au baccalauréat
- Deux copies du certificat d'admission au baccalauréat ou diplôme de baccalauréat
- Deux copies de l'attestation de bourse pour les boursiers ou attestation de prise en charge parentale pour les non boursiers et une copie du passeport du requérant
- Contrat de Bail

▪ Pour l'attestation de prise en charge :

- L'attestation d'inscription (Original + Photocopie)
- L'attestation d'homologation délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur à Rabat (Original + Photocopie)

▪ N.B : ✓ Toutes les copies doivent être légalisées

Pour les autres pays, veuillez contacter le responsable administrative avant votre arrivée au 05 22 260 260 ou par mail à l'adresse information@estem.ma

❖ **Pièces pour l'établissement de la carte de séjour :**

Dès son arrivée au Maroc, l'étudiant a trois mois pour se faire établir sa carte de séjour. Toutefois, il est conseillé de faire la carte de séjour le plus rapidement possible.

- Copie des pages du passeport :
 - Page d'identité,
 - Page comportant le cachet et le numéro de la dernière entrée au Maroc,
 - Page de visa pour les pays soumis à cette formalité (Visa études),
- Casier judiciaire établi par le département concerné de son pays (Original),
- Certificat médical établi au Maroc (Original),
- Justificatif d'adresse :
 - Contrat de bail d'habitation + dernière facture de Lydec,
 - Certificat de propriété + dernière facture de Lydec,
- 8 Photos fond gris format 3.514.5,
- Attestation d'inscription ou de scolarité :
 - De l'établissement public,
 - Ou de l'établissement privé + Attestation d'homologation délivrée par le ministère de l'enseignement à Rabat,
- Justificatif des moyens d'existence :
 - Attestation de bourse,
 - Ou attestation de prise en charge délivrée par l'ambassade,
 - Ou les trois derniers relevés bancaires,
- 1 timbre d'une valeur de 100 DH,
- **N.B : L'étudiant doit présenter ses papiers pour l'établissement de sa carte de séjour à la préfecture de police au plus tard 3 mois après son arrivée, toutes les copies doivent être légalisées**
Une fois ces documents déposés auprès des autorités de la sûreté nationale, l'étudiant aura droit à un récépissé en attendant que sa carte soit prête. Cette carte a une durée de validité annuelle.

V. DIVERS :

- L'étudiant ne doit pas arriver avec des FRANCS CFA mais plutôt des devises (Euros, Dollars ...).
- Les chambres de nos résidences sont meublées, mais les draps et les oreillers ne sont pas fournis. L'étudiant devra donc ramener avec lui des draps d'une place, ou il pourra se les acheter sur place s'il le désire. COUT : entre 200 et 300 DHS (12 000 CFA et 20 000 CFA).

**Ramenez avec vous tous vos originaux S.V.P.
A bientôt**